

**Arrêté du 6 mars 2017 modifiant l'arrêté du 26 janvier 2017 portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal de grande instance d'Orléans**

**NOR : JUSB1708262A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;*

*Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;*

*Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;*

*Vu l'arrêté du 26 janvier 2017 portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal de grande instance d'Orléans*

ARRÊTE

**Article 1**

L'intitulé de l'arrêt susvisé en date du 26 janvier 2017 est modifié comme suit :

En lieu et place de : « Arrêté du 26 janvier 2017 portant cessation de fonctions et de nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal de grande instance d'Orléans »,

il convient de lire : « Arrêté du 26 janvier 2017 portant cessation de fonctions et de nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance d'Orléans ».

**Article 2**

L'article 2 de l'arrêté susvisé en date du 26 janvier 2017, est modifié comme suit :

en lieu et place de « tribunal de grande instance d'Orléans »,

il convient de lire : « tribunal d'instance d'Orléans ».

**Article 3**

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel d'Orléans, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 6 mars 2017.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,  
Par délégation la chef du bureau des carrières  
et de la mobilité professionnelle,

**Catherine BOUDON**